

# TRANSACTION

*en cas de délégation, le montant des honoraires restent celui du mandat principal*

**Vente de votre bien immobilier depuis l'estimation de sa valeur vénale jusqu'à la signature de l'acte authentique devant notaire.**

## Transaction dans l'ancien

De 0 € à 100 000 €	10 %	<i>(forfait minimum de 5 000€)</i>
De 100 001 € à 150 000 €	9 %	
De 150 001 € à 200 000 €	8 %	
De 200 001 € à 300 000 €	7 %	
A partir de 300 001 €	6 %	

*Le pourcentage affiché s'applique sur le prix de vente net vendeur et est égal au montant de la commission due. Les honoraires sont à la charge du vendeur.*

## Locaux professionnels

De 0 € à 100 000 €	Forfait de 12 000€
De 100 001 € à 300 000 €	12.0 %
De 300 001 € à 500 000 €	10.0%
De 500 001 € à 1 000 000 €	7.2%
Au-delà de 1 000 001 €	6.0%
Location loyer pur	36.0% d'un loyer annuel TTC